

Maître, je suis actuellement en voyage en Egypte, bien loin des fanstasmes des collaboratrices de l'agence CAPA. Je ne peux que vous conseiller ainsi qu'à l'agence CAPA de garder votre calme et mesurer vos ardeurs car il y avait une quinzaine d'autres personnes susceptibles de copier l'émission et qui avaient sans doute plus d'intérêt à le faire, notamment Laurence Piau. En tout cas ayant été en permanence surveillé par une collaboratrice CAPA, car j' avais manifesté mon souhait de ne pas participer au débat il m'aurait été impossible de copier quoi que ce soit à moins d'être un surhomme, ou un infiltré. Mais je suis bien loin d'avoir ces qualités. Pour finir, si d'aventure il venait l'idée saugrenue à votre client d'entamer des poursuites, je n'hésiterai pas à le poursuivre à mon tour pour dénonciation calomnieuse.

En ce qui concerne le débat, on m' a invité pour réagir sur un documentaire or on me pose des questions sur un autre thème en me défendant de m'exprimer sur le sujet pour lequel on m'a invité. De plus je me suis rendu à l'émission avec deux témoins qui pourront attester des conditions dans lesquels je suis allé sur le plateau et mon opposition de diffusion dès la fin de mon intervention pour le non respect de ces conditions. Pour finir je ne souhaite pas participer à un débat dont la production avait "délégué la responsabilité de son organisation" à Laurence Piau.

Contrairement à ce que vous dites à aucun moment je n'ai donné d' autorisation de diffusion.

Pour finir je vous confirme que je ne souhaite pas la diffusion de mon intervention et Maître Bureau-Merlet a pour consigne de poursuivre CAPA et France 2 si vous persistez dans vos intentions.

113
R1
1